

TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUCER L'AVENIR DE L'ONTARIO

CONCESSIONS : PROGRAMMES DES MÉTIERS/DE RATTRAPAGE SCOLAIRE SYSTÈME À DEUX NIVEAUX

**Remarque : Toutes les propositions sont affichées ici - [Propositions de négociation 2024](#)*

- **Problème** : Le CEC a déposé des concessions très spécifiques qui créent un système à deux niveaux, plaçant les programmes des métiers/d'apprentissage/de rattrapage scolaire et autres sous le couvert de la « flexibilité » dans le but de les « moderniser ». Comme mentionné plus haut, les protections à deux niveaux de la charge de travail visent à marginaliser encore davantage les membres du personnel scolaire qui sont déjà confrontés à des pressions de charge de travail inévitables.

M2, M12	Concessions proposées par les collègues	Impact sur le personnel scolaire
Concessions déposées par les collègues	<ul style="list-style-type: none">• Augmente le nombre maximal d'heures de contact d'enseignement/semaine de 20 à 22 dans les programmes non-postsecondaires• Augmente le nombre maximal de semaines comportant des heures de contact d'enseignement par	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel scolaire se verrait attribuer davantage d'heures de contact d'enseignement par semaine et par année, sur douze mois, non pas sur dix. La présente proposition met en péril les éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Bloc de vacances de 43 jours à des périodes préférentielles



TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUCER L'AVENIR DE L'ONTARIO

	<p>année de 38 à 40 dans les programmes non-postsecondaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmente le nombre maximal de jours de contact d'enseignement/année de 190 à 200 dans les programmes non-postsecondaires• Augmente le nombre maximal d'heures de contact/année de 760 à 880 dans les programmes non-postsecondaires• Prolonge l'année scolaire de 10 à 12 mois	<ul style="list-style-type: none">○ 11.08 - disparition des périodes autres que les périodes d'enseignement○ Accès aux dispositions sur les HS du 11^e mois <ul style="list-style-type: none">• Les points ci-dessus s'appliquent.
	<ul style="list-style-type: none">• Les nouvelles personnes engagées pourront se voir affecter plus de 8 heures de travail dans une même journée.	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du personnel scolaire nouvellement embauchés devraient éventuellement faire des journées de contact d'enseignement de plus de 8 heures. C'est inéquitable!

